ART. 33 N° II-CF350

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

Nº II-CF350

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell, M. Villani, Mme Josso, M. Serville et Mme Sylla

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

	•	
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	10 000 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	10 000 000
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre du plan quinquennal pour le Logement d'abord, l'Etat a souhaité mobiliser les collectivités territoriales par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant une mise en

ART. 33 N° II-CF350

œuvre accélérée du Logement d'abord. Cet AMI lancé en 2018 qui a concerné 23 territoires a bénéficié de crédits d'ingénierie à hauteur de 4 millions d'euros en 2020 et de crédits de 5 millions d'euros pour financer des mesures d'accompagnement social. La Ministre du Logement a annoncé la publication d'un second AMI, financé à hauteur de 4 millions d'euros, permettant de mobiliser une dizaine de nouvelles collectivités.

Si les crédits d'ingénierie sont indispensables pour mener à bien la coordination et les projets, il apparaît important de financer de manière plus ambitieuse l'accompagnement social qui est un des piliers du Logement d'abord. Ce financement est nécessaire pour favoriser le changement d'échelle du plan dans les territoires dits de mise en œuvre accélérée demandé par les associations, partant du constat que les crédits d'accompagnement social de droit commun ne sont pas suffisants pour répondre entièrement aux besoins des personnes.

Les crédits de 5 millions d'euros présents dans le budget 2020 visent à renforcer les mesures d'accompagnement dans les territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Cependant, alors que Paris et Marseille ont répondu à l'appel de manifestation d'intérêt, les crédits semblent déjà insuffisants.

Afin de dépasser le caractère expérimental de l'AMI et de répondre aux besoins croissants d'accompagnement social, cet amendement propose que 10 millions supplémentaires soient attribués pour l'année 2021.

Cet amendement minore de 10 millions d'euros le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action « FNADT section locale » et majore de 10 millions d'euros sur le programme « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action « Hébergement et logement adapté. »